

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**SECTION 1 – IDENTIFICATION**

Identificateur de produit : BROMMAX 7.1 Code de produit : 28

Famille chimique : Solution antimicrobienne de traitement de l'eau

Enviro Tech Chemical Services, Inc.
500 Winmoore Way Modesto, CA 95358
(209) 581-9576 (de 7 à 17 heures, heure normale du Pacifique, du lundi au vendredi)

Téléphone d'urgence 24 heures sur 24 : 800-424-9300

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency [Agence de protection de l'environnement des États-Unis] et est assujéti à certaines exigences en matière d'étiquetage dans le cadre de la Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act (FIFRA), [FIFRA, Loi fédérale touchant aux insecticides, fongicides et rodenticides]. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers requis pour les Fiches de données de sécurité des produits chimiques autres que les pesticides. Se référer à la section 15 pour l'information d'étiquetage pertinente à la FIFRA.

Classification de la substance ou du mélange :

Irritation cutanée - Catégorie 2
Lésions oculaires graves – catégorie 1
Corrosivité pour les métaux - catégorie 1
Toxicité aiguë – inhalation, catégorie 4
Toxicité aiguë – cutanée, catégorie 5



Mentions d'avertissements : DANGER

Mentions de dangers :

Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves
Peut être corrosif pour les métaux
Peut être nocif en cas d'inhalation
Peut être nocif en cas de contact cutané.

Conseils de prudence :

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection du visage.

EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau pendant quelques minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'il est facile de le faire. Continuer à rincer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes ouvertes, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../des matériaux combustibles.

Prendre soin de ne pas mélanger avec des matières combustibles.

Conserver dans le récipient d'origine.

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration
SEL DE SODIUM, N-BROMO, ACIDE SULFAMIQUE	1004542-84-0	15-25%
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	1-5%

SECTION 4 – PREMIERS SECOURS

Après inhalation : En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin.

Après un contact avec la peau : Enlever les vêtements, les chaussures et tout article en cuir contaminés (comme les bracelets de montre et les ceintures). Laver abondamment sous une eau tiède s'écoulant lentement pendant quinze à vingt minutes. Si une irritation cutanée ou un rash se développent : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser ou les mettre au rebut.

En cas de contact avec les yeux : Supprimer la source d'exposition ou amener la victime à l'air libre. Rincer les yeux précautionneusement avec de l'eau tiède s'écoulant lentement pendant quelques minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'il est facile de le faire. Continuer à rincer pendant trente minutes. Prendre soin de ne pas permettre à l'eau de rinçage contaminée de s'écouler dans l'œil non affecté ou sur le visage. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher en position latérale de sécurité.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation des yeux/des brûlures pouvant résulter en une dégradation permanente de la vue, voire une cécité. Un contact avec la peau peut causer une irritation. Toxique ou fatal en cas d'inhalation.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Utiliser un jet d'eau, une poudre chimique, de la mousse ou du dioxyde de carbone.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Le produit n'est pas combustible. Peut dégager des fumées ou des gaz irritants ou toxiques dans un incendie.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106) (Hazcom 2012) : Ininflammable.

Produits de décomposition dangereux : Peut causer un incendie ou des explosions lors d'un contact avec les matières incompatibles.

Équipement de protection spécial et précautions à l'attention des pompiers : En cas d'incendie, porter une tenue de feu complète et un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par NIOSH.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence : Ventiler la zone de fuite ou de déversement. Porter un équipement de protection individuelle tel que détaillé dans la section 8. Isoler la zone de risques. Empêcher l'accès au personnel superflu et non protégé.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : DÉVERSEMENTS DE TAILLE RÉDUITE (un gallon [3,8 litres] ou moins) : endiguer les déversements de taille réduite avec un matériau inerte (sable, terre, etc.). Recueillir uniquement dans des conteneurs en plastique. Laver la zone et la laisser sécher. DÉVERSEMENTS DE TAILLE IMPORTANTE : Ils doivent être endigués avec du sable en avant du déversement. Recueillir uniquement dans des conteneurs en plastique. Assurer une décontamination adéquate des outils et de l'équipement en fin de nettoyage.

Procédures de réponse spéciales en cas de déversement : Recueillir les déversements uniquement dans des conteneurs en plastique. Ne pas permettre une infiltration dans les égouts, les cours d'eau ou les zones de faible élévation.

SECTION 7 – STOCKAGE ET MANIPULATION

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter au minimum des gants résistants aux produits chimiques et une protection oculaire, un écran facial et des vêtements résistants aux produits chimiques lors de la manipulation, du déplacement ou de l'utilisation de ce produit. Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les dispositifs d'alimentation de stockage ou de mise au rebut.

Conditions d'un stockage sûr : Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé ; tenir à l'écart de la lumière directe du soleil. Tenir les conteneurs fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

Matériaux incompatibles : Tenir à l'écart des agents réducteurs forts, des métaux doux, de la chaleur et des acides.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ventilation et mesures techniques : Une ventilation par air forcé, une ventilation locale par aspiration ou le plein air sont adéquats.

Protection respiratoire : N'est pas un irritant respiratoire, sauf sous forme de brouillard, auquel cas un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH doit être porté.

Protection de la peau : Porter des gants et des vêtements résistants aux produits chimiques lors de la manipulation de ce produit ; laver les vêtements avant de les réutiliser.

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes à coques résistantes aux produits chimiques ; porter également un écran facial en cas de risques d'éclaboussures.

Autre équipement de protection : Une station de lavage des yeux et une douche d'urgence doivent se trouver à proximité.

Considérations d'ordre général en matière d'hygiène : Ne pas manger, boire et fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Manipuler en respectant de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide orange vif

Odeur : Odeur semblable à une faible odeur de chlore

pH : 12,0-13,0 (1:100)

Point de fusion/de congélation : < -1 °C / 30 °F

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Aucune information disponible

Point d'éclair : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Gravité spécifique : 1,3 - 1,35 g/mL

Solubilité dans l'eau : Complète

Température de décomposition : Aucune information disponible

Viscosité : 15-25 cSt à 20 °C / 68 °F

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Réagit avec les comburants, les agents réducteurs, les matières organiques, les métaux, les acides et les alcalis.

Stabilité chimique : Stable jusqu'à un an dans des conditions de stockage normales

Possibilité de réactions dangereuses : Peut réagir avec les substances incompatibles

Conditions à éviter : Éviter tout contact avec les acides forts et les comburants. Matériaux incompatibles et températures basses.

Matériaux incompatibles : Tenir à l'écart des agents réducteurs forts, des métaux doux, de la chaleur et des acides.

Produits de décomposition dangereux : Oxydes d'azote, vapeurs de brome et acide bromhydrique.

SECTION 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Informations sur les voies d'exposition probables :

Voies d'entrée - Inhalation : OUI

Voies d'entrée - Cutanée et oculaire : OUI

Voies d'entrée - Ingestion : OUI

Voies d'entrée - Absorption cutanée : NON

Effets potentiels sur la santé :

Signes et symptômes d'une exposition (aiguë) à court terme :

Inhalation : Peut causer une irritation du système respiratoire sous la forme vapeur/brouillard.

Ingestion : Corrosif ! Une ingestion cause des brûlures graves de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Lésions graves des tissus, corrosion, destruction permanente des tissus pouvant être mortelles. Les symptômes peuvent inclure des douleurs fortes, des nausées, un vomissement, une diarrhée, un état de choc, des hémorragies et/ou une chute de la pression artérielle. Les effets peuvent apparaître plusieurs jours après l'exposition.

Peau : Corrosif ! Un contact avec la peau cause une irritation ou des brûlures graves et des lésions dans le cas d'une exposition plus forte.

Yeux : Corrosif ! Provoque une irritation des yeux, et dans le cas d'une exposition plus forte, peut causer des brûlures pouvant résulter en une dégradation de la vue, voire une cécité.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

Mutagénicité : Peut avoir des effets mutagènes et oncogènes dans le cas d'une exposition à long terme.

Cancérogénicité : N'est pas soupçonné être cancérogène ou oncogène.

Effets sur la reproduction : Peut produire des effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la substance : N'est pas connu comme sensibilisateur pour l'homme ou pour les animaux.

Effets sur certains organes cibles : Aucune information disponible

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Aucune information disponible.

Données toxicologiques : Les valeurs d'ATE calculées pour ce mélange sont :

ATE (voie orale) = 5000 mg/kg

ATE (voie cutanée) = > 2000 mg/kg

ATE (par inhalation [brouillard]) = 2,85 mg/l

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité : Peut être nocif pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité : Aucune information disponible

Potentiel de bioaccumulation : Aucune information disponible

Mobilité dans le sol : Aucune information disponible

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue d'une mise au rebut : Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou les dispositifs d'alimentation de stockage ou de mise au rebut. Lors de la manipulation, se référer aux mesures de protection listées dans les sections 7 et 8. Vider les contenants de tout résidu et bien les rincer.

Méthodes de traitement des déchets : Mettre au rebut en conformité avec toutes les réglementations fédérales, nationales, provinciales et locales. Contacter votre agence de protection de l'environnement locale, nationale, provinciale ou fédérale pour obtenir les réglementations spécifiques.

RCRA : Si le produit devient un déchet, il rencontre alors les critères de déchets dangereux tels que définis par l'EPA des États Unis, du fait de sa corrosivité D002

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14 – INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Certains modes d'expédition et tailles d'emballage peuvent faire l'objet d'exceptions aux réglementations pertinentes au transport. La classification fournie peut ne pas prendre en considération ces exceptions et pourrait ne pas s'appliquer à tous les modes d'expédition ou à toutes les tailles d'emballage.

Veuillez noter que les normes du DOT et du SGH NE SONT PAS identiques et que les classifications peuvent de ce fait être différentes.

Information pertinente à US 49 CFR/DOT/IATA/IMDG :

N° de l'ONU : 1760

Désignation de transport officielle de l'ONU : Liquide corrosif, NSA. (sels de l'acide bromhydrique)

Classe(s) de risque pour le transport : 8

Groupe d'emballage : III

Risques pour l'environnement : N'est pas un polluant marin

SECTION 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Classification FIFRA/Étiquetage typique en matière de dangers tel que stipulé dans EPA Label Review Manual [Manuel de révision des étiquettes de l'EPA]

Données pertinentes aux risques

Mentions d'avertissements	DANGER
Toxicité aiguë par voie orale	Non classifié (NC)
Toxicité aiguë par voie cutanée	Non classifié (NC)
Toxicité aiguë par inhalation	Non classifié (NC)
Corrosion/ irritation cutanée	Catégorie I : Corrosif. Provoque des brûlures de la peau
Lésions oculaires graves	Catégorie I : Corrosif, cause des lésions oculaires irréversibles
Sensibilisation	Non classifié (NC)
Toxicité pour l'environnement (aquatique)	Ce pesticide est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques.

Information fédérale des États Unis :

Information de la TSCA : Tous les composants sont portés sur l'inventaire de la TSCA.

Quantité à déclarer selon la CERCLA des États Unis (RQ) : Matériau non réglementé.

SARA Titre III : Danger aigu pour la santé

SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

Légende :

SARA : The Superfund Amendments and Reauthorization Act [Loi portant modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement]

RCRA : Resource Conservation and Recovery Act [Loi sur la conservation et la récupération des ressources]

TSCA : Toxic Substances Control Act [Loi réglementant les substances toxiques]

CFR : Code of Federal Regulations [Code de réglementations fédérales]

DOT : Department of Transportation [Ministère du transport des États Unis]

ATE : Acute Toxicity Estimate [Estimation de la toxicité aiguë]

Date de préparation : 09/06/2014